

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2013

---

CONSOMMATION - (N° 1574)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 309

présenté par  
M. Hammadi

-----

### ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 20, substituer aux mots :

« du tiers mentionné »

les mots :

« de la personne mentionnée ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle avec l'article L. 423-4 nouveau qui fait référence à la « personne appartenant à une profession judiciaire réglementée » et non au « tiers ».